

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

Edr. PROPRIÉTAIRE G. DE S. & FRÈRE

L'EXPERIMENTATION AGRICOLE

Notes sur la Station Agronomique d'Ottawa. — Service qu'elle peut rendre aux cultivateurs de la Province de Québec.

IV

Je n'insisterai pas sur les services évidents que les fermes expérimentales ont appelés à nous rendre. Leur utilité, admise par tous les agronomes modernes, ne saurait être mise en doute par la partie éclairée de notre population agricole.

Il est cependant permis de se demander si nos compatriotes en général ont bien pris jusqu'à présent un intérêt suffisant dans l'organisation et le but de l'institution fondée expressément pour l'avantage de leur province. Quand on compare le nombre de personnes qui ont visité la ferme centrale d'Ottawa, qui se sont mis en communication avec son personnel, qui ont cherché à participer à ses expériences, on regrette je dois l'avouer, que les agriculteurs de Québec ne soient pas plus nombreux.

Nos hommes instruits, nos hommes d'influence pourraient faire un bien immense en s'employant chacun dans sa sphère, à réveiller l'attention de leurs concitoyens, à les faire rivaliser de zèle avec les habitants des autres provinces dans l'étude et l'observation des travaux de la ferme expérimentale.

Il n'y a pas à se faire d'illusion la question agricole demande, de nos jours plus que jamais peut-être, le secours du calcul et du raisonnement. Les industries des villes, tout en nous assurant des débouchés, nous font une guerre terrible en attirant nos populations rurales. En les arrachant à la vie champêtre par l'appât des gros salaires. La seule moyen d'enrayer ce mouvement qui semble prendre des proportions dangereuses, c'est de faire adopter par nos cultivateurs des méthodes nouvelles, des procédés plus rémunérateurs afin de rétablir l'équilibre entre la valeur du travail à la campagne et la valeur du travail à l'usine.

On aura beau prêcher la noblesse de l'agriculture, parler des Romains confiant les rênes de l'état à un simple laboureur, citer les poètes qui ont chanté tour à tour le bonheur de la carrière agricole, tout cela ne suffira pas à remonter le courage du cultivateur ni à l'attacher davantage à sa profession. Au lieu de lui décimer de la poésie sentimentale, montrons lui par les résultats d'une expérience judicieuse et désintéressée comment il peut doubler ses récoltes comment il peut augmenter ses revenus. Lorsque ses fils verront que l'agriculture peut récompenser le travail aussi bien que l'industrie des villes, ils resteront attachés à la ferme paternelle et n'ambitionneront pas d'autre voie pour arriver à la prospérité.

Au lieu de chercher à persuader au cultivateur routinier qu'il est un Cincinnatus, tâchons de l'amener à recourir aux dictées de l'expérience, à lui faire accepter les améliorations qui s'imposent par la nécessité des temps.

Si l'industrie peut accorder un généreux salaire à ses ouvriers, c'est parce qu'elle a su perfectionner et qu'elle perfectionne chaque jour, ses moyens de production. Elle a eu recours aux données de la science pour remplacer la force musculaire par les forces tenues en réserve dans la nature. Non contente de détourner le cours des rivières pour s'en faire des pouvoirs moteurs capables de multiplier le pouvoir des bras, elle va jusque dans les entrailles de la terre chercher le combustible pour engendrer la vapeur cette cause merveilleuse de nos révolutions économiques.

A l'exemple de l'industrie il faut que l'agriculture perfectionne ses moyens de production. Il faut qu'elle utilise les ressources de l'intelligence pour multiplier la valeur des bras. Il faut qu'elle sache tirer parti des éléments tenus en réserve pour elle dans la création. Comme l'industrie qu'elle ne se contente plus des forces ordinaires; mais qu'elle s'empare des engrais artificiels que nos montagnes recèlent dans leurs flancs, en quantité si grande et d'une extraction si facile.

Nos carrières de pierre calcaire et nos dépôts de phosphates voilà une source puissante de progrès agricole. Il est certain que les engrais artificielles sont appelés, à eux-seuls, à opérer dans notre agriculture une révolution aussi radicale que celle produite par la vapeur dans le monde industriel. Et la considération de cette perspective est loin d'avoir échappé à l'attention du directeur de la ferme expérimentale. A peine si un seul essai de culture y est entrepris sans que les engrais chimiques figurent pour quelque chose dans ses résultats. Et tel est le bon moyen de les populariser.

La formation chimique du plâtre fut connue longtemps avant son utilisation comme engrais. Les savants n'ignoraient pas que théoriquement, il entrât dans la composition des plantes; cependant il fallut une expérience toute accidentelle

pour faire connaître ses principes fertilisants. On prétend qu'un ouvrier allemand employé dans une carrière de gypse suivait un étroit sentier à travers une prairie pour aller à son travail et en revenir; il fut remarqué que l'herbage bordant immédiatement le sentier présentait une apparence plus riche que le reste de la prairie. On en conclut à l'action bienfaisante de la poussière de plâtre échappée des hardes de l'ouvrier dans son trajet, et le plâtre devient promptement un objet de faveur parmi les cultivateurs. Tout le monde sait que ce fut grâce à un argument tiré de l'expérience que Franklin réussit, à son tour, à faire apprécier le plâtre par ses concitoyens de la république voisine.

Mais, me dira-t-on comment étudier et suivre les opérations d'une station expérimentale située à distance et embrassant des essais aussi nombreux, aussi variés? D'abord il importe de savoir que chaque entreprise chaque culture, chaque mouvement pour ainsi dire, sont inscrits et notés dans les registres particuliers, tenus avec méthode. Les faits et observations sont tellement classés et co-ordonnés qu'il est facile d'obtenir des renseignements spéciaux en écrivant à l'administration. Quant à la marche générale de l'établissement on peut la suivre avec satisfaction au moyen de Bulletin, qui est publié périodiquement et envoyé gratuitement à quiconque en fait la demande. Ce Bulletin est publié en français aussi bien qu'en anglais.

Toute lettre, échantillon ou communication quelconque peuvent être transmis franco par la poste en étant adressés à: Monsieur le Directeur de la Ferme Expérimentale, Ottawa.

Je disais que l'établissement n'était pas encore entré dans la période des conclusions. Il est bien certain que son utilité enseignante grandira avec le temps; mais même dans son état encore relativement embryonnaire, le cultivateur intelligent le visite avec beaucoup de profits et en rapporte des idées, des connaissances précieuses. Un horticulteur de l'ouest d'Ontario écrivait que trois heures passées sur la ferme l'avaient amplement dédommagé de son voyage à Ottawa. Pourquoi un habitant de la Province de Québec ne trouverait-il pas également son compte à visiter cette institution? Si la vue seule de la station agronomique l'indemnise de ses dépenses, il se trouvera à contempler par dessus le marché et sans frais les autres merveilles tant architecturales que naturelles, qui ornent la capitale fédérale et ses environs.

Nos différentes associations; les sociétés d'agriculture; les cercles agricoles peuvent être des intermédiaires efficaces pour tenir leurs membres au courant des travaux de l'institution, dont je viens de faire un exposé bien faible et bien imparfait.

M. l'abbé Montigny disait l'an dernier, devant la Société d'Industrie Laitière:

Les cercles agricoles sont de puissants promoteurs de la création des fabriques de fromage, et par conséquent, de précieux auxiliaires pour notre société d'industrie laitière.

Ce témoignage venant de la part d'un homme qui a lui-même obtenu des succès étonnants, par et au moyen d'un cercle agricole, doit pousser chacun à faire quelque chose pour augmenter le nombre de semblables sociétés dans la région qu'il habite.

Pour ma part je voudrais voir chaque localité posséder son cercle agricole et je voudrais voir ses officiers en correspondance avec la direction de la ferme expérimentale. Aux réunions régulières le Bulletin serait lu, commenté et discuté.

Puis que cela, je voudrais que les cercles agricoles se missent en rapport avec nos compagnies de chemin de fer pour obtenir des billets à taux réduits en faveur de leurs membres désireux de faire le voyage d'Ottawa. On accorde bien des prix excessivement limités dans les excursions organisées pour des parties de Lacrosse, des courses, des cirques et autres amusements; pourquoi les mêmes avantages ne seraient-ils pas obtenus pour aider notre classe agricole à s'instruire, à s'avancer dans son art? Les chemins de fer ne sont-ils pas les plus intéressés dans les progrès matériels du pays? Tout ce qui tend à développer le chiffre de la production nationale, ne tend-il pas en même temps à grossir le chiffre de leur recettes?

Pour conclure je dirai: Cultivateurs de la Province de Québec, c'est dans votre intérêt que le gouvernement a entrepris cette œuvre d'expérimentation; c'est avec les deniers publics qu'elle a été organisée, qu'elle est dirigée et maintenue. Ces deniers ont été aussi affectés par vos députés au Parlement, dans le but louable de promouvoir le progrès agricole; mais, pour que ces sacrifices vous soient utiles, il faut le concours de votre intelligence et de votre bonne volonté.

En tant que vous y êtes concernés,

le succès de la Ferme Expérimentale est entre vos mains.

J. A. CHYCOINE

Les Jésuites au Brésil

A propos du Brésil et des attaques et accusations—qu'elle qualifie elle-même de non fondées—contre l'Eglise (catholique) et la princesse impériale, la Gazette de la Croix de Berlin, organe des conservateurs protestants, fait les observations suivantes:

...Nous n'avons aucun motif de défendre les agissements des jésuites au Brésil, mais nous sommes convaincus que ces religieux n'ont point fait là autre chose que ce que pratique depuis longtemps l'Eglise romaine dans les diverses contrées de l'Amérique, au Chili, dans la République Argentine, au Mexique et même dans les Etats-Unis du Nord, sans qu'aucune croisade s'organise contre elle. Et si le nouveau gouvernement du Brésil sévit dès maintenant contre les jésuites, si l'autorité supérieure rappelle du Brésil les membres de l'ordre, cela ne peut servir au révolutionnaires qu'à trouver après coup, un bon émissaire pour leur acte d'usurpation.

Sans doute ses messieurs semblent ne s'être pas trompés dans leur calcul puisqu'en Allemagne comme partout ailleurs la presse libérale est unanime à attribuer à l'Eglise et aux Jésuites la chute du trône impérial du Brésil. Chez nous cette imputation est d'autant mieux accueillie qu'on rendait l'Eglise catholique responsable des difficultés qu'a rencontrées au Brésil le développement des colonies protestantes allemandes... Nous devons déclarer que les actes et projets du gouvernement impérial, surtout pendant les mois qui ont précédé sa chute ne permettent en aucune façon de reconnaître l'influence du jésuitisme sur sa conduite.

A preuve les faits que voici: le 6 septembre, un décret impérial annoblissait le sénateur Taunay. Or Taunay qui s'est toujours montré très-bienveillant à l'égard des colons allemands passe pour être le champion de la grande naturalisation du mariage civil et de l'entière égalité des deux confessions, et par cette distinction honorifique accordée au sénateur Taunay lequel n'appartenait nullement au parti gouvernemental, le gouvernement voulait faire preuve de bons sentiments vis à vis de nos compatriotes et coreligionnaires. Donc il n'y a pas là d'omnipotence jésuitique. De même le gouvernement s'est montré plein de prévenance à l'égard du colonisationnaire de Hambourg, en ce qui concerne l'administration du district colonial Donna-Françesca (Joville). L'activité de cette société a laissé beaucoup à désirer en ces derniers temps; le gouvernement n'en a pas moins agrandi ses privilèges dans les derniers jours. Ce qui a bien plus d'importance, c'est que à la fin d'octobre, le gouvernement a saisi les Chambres de projets de loi ayant pour objet de résoudre définitivement les questions de mariage civil et de l'extension de la peine de mort. Nous estimons que ces faits sont suffisants, même à des organes ultralibéraux pour écarter le mythe de "la monarchie jésuitique" du Brésil.

Le Monde, qui fait cette citation dit avec raison que le témoignage de la Gazette de la Croix est significatif. Le fait est que le gouvernement impérial du Brésil était loin de mériter la qualification de clérical.

Province de Québec, District des Trois-Rivières. COUR DE CIRCUIT No. 925 John Verret, marchand, de la paroisse de Bécancourt. DEMANDEUR vs Octave Verville de la paroisse de Bécancourt. DÉFENDEUR. Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois. Trois-Rivières, 26 Décembre 1889. LOTTINVILLE & DESILÉTS Greffier de la Cour de Circuit, District des Trois-Rivières. ARTHUR OLIVIER, Procureur du Demandeur. CALENDRIERS DE 1890. Les calendriers des diocèses des Trois-Rivières et de Nicolet pour l'année (890), approuvés respectivement par NN. SS. Laflèche et Gravel, sont maintenant en vente chez M. E. S. de Carufel, libraire, No. 48, rue du Platon, Trois-Rivières.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Foyelles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient couvées et enflamées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières purulentes. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait. Je suis, avec respect, Mrs. ANN O'BRIAN."

148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du Boston Herald, Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.H., écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement le Rhumatisme, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang impur et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies: prix \$1, six flacons pour \$5.

CHS. DION

MARCHAND TAILLEUR



No. 175

Rue NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES.

Nouvelle importation du Printemps

LA PLUS BELLE VARIÉTÉ DE TWEEDS

Provenant des meilleures fabriques du pays et de l'étranger.

POUR HABILLEMENTS

Coupe gaentle. BAS PRIX.

Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

Une Spécialité:—Habits de cérémonies.

Chas. Dion,

Marchand-Tailleur

LECONS DE MUSIQUE!

M. WEBER, professeur de musique, sera à la disposition des élèves séminaire, du couvent, des autres institutions de cette ville, ainsi que de toutes autres personnes qui désirent prendre des leçons de musique. Une longue expérience jointe à une étude des grands maîtres de l'art, sont une garantie de la valeur des cours qu'on aura l'avantage de suivre.

S'adresser pour les conditions et autres détails à

M. H. Weber,

No. 23 RUE DU PLATON, Trois-Rivières.

A VENDRE

Une belle propriété dans la paroisse de St-Tite située à dix arpents de l'Eglise et à la même distance du dépôt des chars, contenant 225 arpents de terre, dont 70 en culture le reste bien boisé, et une sucrerie dessus bien bâtie, et le tout en bon ordre.

Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire.

LUDEGER TOURIGNY, St-Tite.

Impressions de toutes sortes à ce bureau.

BUREAU DE POSTE

—DE— Trois-Rivières

26 Novembre 1888

MALLES.	ARRIVÉE	DÉPART
PAR CHEMIN DU PACIFIC Section Ouest.		
Express.		
Montréal et Ouest.....	11,45 A. M.	3,50 P. M.
Yamachiche, Rivière du Loup, Maskinongé, Berthier et Sorel, Etats-Unis Est et Ouest.....	"	"
Ottawa.....	"	"
Section Est.		
Express.		
Québec et Est.....	4,30 P. M.	11,05 A. M.
Champlain.....	"	"
Batiscan et Ste-Anne de la Pénade.....	"	"
PAR GRAND TRONC.		
Etats-Unis (Est).....	9,30 A. M.	12,25 P. M.
St-Grégoire.....	9,30 A. M.	"
Arthabaska et Cantons de l'Est, Nicolet et LaBalle.....	"	"
PAR TERRE.		
Bécancour.....	8,30 A. M.	9,20 A. M.
Gentilly, St-Pierre les Beccquets, St-Jean D. C. et la Rivière sud.....	"	"
St-Maurice et St-Narcisse.....	10,30 A. M.	1,00 P. M.
St-Etienne.....	"	"
Shawrenegan, Forq. St-Maurice, Valmont.....	"	"
PAR CHEMIN DE FER DE NUIT.		
Ottawa.....	8,00 A. M.	7,45 P. M.
Montréal.....	"	"
Québec.....	"	"
Grandes Piles.....	8,45 P. M.	8 P. M.
St-Tite.....	"	"
Lac la Tortue.....	"	"
Grand-Mère.....	"	"
St-Flore.....	"	"
Les malles pour l'Europe partent le vendredi à 4,30 P. M. et 7,30 par chemin de fer de nuit.		

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10,30 A. M. 3,15 P. M. et 7,15 P. M. Les lettres enregistrées doivent être maille 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 26 Novembre 1888.

LAJOIE & FRÈRE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

No. 138 RUE NOTRE-DAME.

Trois-Rivières.



Il convient spécialement les familles à venir visiter les magasins avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachés à l'établissement. 24 Octobre 1878.

PIANO ET CHANT

Madame Hari-Brunet, professeur de piano et chant ouvrira son salon de musique le 15 Juillet au No. 24 Rue Niverville. Pour conditions s'adresser de 1 heure à 3 heures P. M. Trois-Rivières, 11 Juillet 1889.

Celebre Eau Minerale

DES SOURCES ST-LEON

R. W. WILLIAMS, successeur de Hørne & Williams pharmacien, téléphone No 1, agent général pour la cité des Trois-Rivières

HECTOR CARON, Propriétaire.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI 16 JANVIER 1890

Courrier

La Session fédérale s'ouvre aujourd'hui à Ottawa.

La législature de Québec, ajournée depuis vendredi dernier, a repris son travail hier.

L'adresse en réponse au discours du trône, aux Communes, sera proposée par M. Rufus Pope. M. P., pour Compton. On pense que le second sera M. Earle, de la Colombie Anglaise, qui remplace M. Baker.

Le candidat national à Berthier, M. Dostaler, a été élu mercredi par 225 voix de majorité.

Les compagnies de chemins de fer aux Etats-Unis ont fait rapport à la commission du commerce entre état sur le nombre des accidents arrivés par chemins de fer durant l'année 1889. Pas moins de 5,693 personnes ont été tuées sur les chemins de fer des Etats-Unis et 27,898 ont été blessées dans des accidents.

Le gouvernement fédéral se propose d'ajouter à ses fermes expérimentales un département d'industrie laitière où l'on pourra former des hommes capables de diriger des beurrieres et des fromageries. Ce département sera d'une grande importance et aidera au développement de l'industrie laitière.

Pendant l'année 1889, le nombre des pèlerins qui ont visité le sanctuaire de Saints-Anne de Beaupré a été de 100,951, c'est-à-dire 6,904 de plus qu'en 1888; le nombre de pèlerins organisés a été de 111; le chiffre des communions distribuées s'est élevé à 97,700, et celui des messes célébrées à 3,047. Dix archevêques et évêques ont visité notre sanctuaire national pendant l'année qui vient de finir.

D'après le correspondant d'Ottawa de l'Empire, le gouvernement fédéral a prié le gouvernement de Québec de remettre les ventes des droits de pêche, qui ont eu lieu jeudi et vendredi, mais M. Mercier a refusé d'acquiescer à cette demande, dit-il.

Les autorités fédérales prétendent que, d'après l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, elles ont juridiction exclusive sur les pêcheries du Canada, que la pêche se fasse sur les mers, les lacs ou les rivières. Elles prendront immédiatement des mesures pour faire décider cette importante question.

Les personnes qui ont acheté des droits de pêche du gouvernement de Québec, se trouveront dans une bien fautive position, si les prétentions des autorités fédérales sont maintenues par les tribunaux chargés de juger cette affaire.

L'adresse en réponse au discours du trône, à Ottawa, sera proposé par M. Rufus Pope le nouvel élu de Compton. On ne donne pas encore le nom du second de l'adresse, mais on croit que ce sera M. Earle, qui a remplacé M. Baker à la Colombie anglaise.

Le ministre du revenu de l'intérieur, à Ottawa, a adressé à tous les intéressés une circulaire dans laquelle il attire leur attention sur les règlements relatifs aux timbres sur le tabac. Cette circulaire est accompagnée d'extraits de la loi. Le ministre désire qu'on s'y conforme plus que par le passé.

La grippe vient de pénétrer au Vatican et du premier coup a attaqué le Pape et huit cardinaux. Le roi d'Espagne est, dit-on, hors de danger.

Un lingot d'argent natif énorme, ne pesant pas moins de dix à douze livres, a été tiré de la mine de N. W. Owens. M. P. P. près d'Illecillewaet, dans la chaîne des Selkirks des Montagnes Rocheuses, à un mille du chemin de fer du Pacifique.

LE REVENU DE L'INTERIEUR

Le rapport du ministre du Revenu de l'Intérieur, pour l'exercice expiré le 30 juin dernier, vient de nous arriver. Nous en détachons les chiffres suivants :

Accise.....	\$6,892,612
Travaux publics autres que les canaux.....	10,457
Mesurage de bois.....	21,416
Poids et mesures, gaz et timbres de loi.....	50,034
Autres revenus.....	21
Total.....	\$6,974,540

Le revenu particulier de l'accise se décompose comme suit :

Spiritueux.....	\$3,874,022
Liqueurs amilacées.....	12,710
Malt.....	518,239
Cigares.....	563,172
Tabac.....	1,840,522
Pétrole.....	35,745
Manufacture en entrepôt.....	28,082

Saisies.....	4,880
Autres recettes.....	15,240
Total.....	\$6,892,612

Comparé à celui de 1888, le revenu de l'intérieur a éprouvé une augmentation de \$889,085 en 1889. Les spiritueux à eux seuls ont contribué à cette augmentation pour \$882,051 : la quantité en a été de 5,847,508 gallons—soit 332,919 gallons de plus qu'en 1888.

Le total du revenu provenant des cigares et des tabacs en général a été de \$2,408,694 en 1889; c'est \$110,000 environ de plus qu'en 1888. A ce chapitre il n'est pas sans intérêt de savoir que depuis 1885 la quantité de tabac canadien mise en œuvre dans nos manufactures a presque quintuplé; de 154,847 livres qu'elle était en 1885 elle s'est élevée en 1889 à 711,334 livres.

La dette Provinciale

Lorsque nos adversaires sont arrivés au pouvoir la dette fondée, non rachetée, s'élevait à \$18,070,333. Naturellement nous parlons de la dette brute.

La dette nette était beaucoup moins forte.

La dette flottante était d'après nos adversaires de \$3,784,434 (Discours budgétaire de M. Shepn, 1887, p. 30—édition de *Justice*.)

Eh bien maintenant voilà trois ans que nos grands hommes sont au pouvoir Et quelle est la situation ?

La dette fondée, non rachetée, était de \$21,570,333, le 30 juin 1888. (Pages 16 des Comptes-Publics de 1888).

La dette flottante est énorme. Nos économistes avaient emprunté \$3,500,000, disaient-ils, pour éteindre notre dette flottante.

Aujourd'hui leur emprunt est dévoré, et voici qu'elle est la chiffre de leur dette flottante, évalué approximativement :

Les dépôts de compagnie de chemins de fer appropriés illégalement.....	\$2,229,000
Au moins quatre millions de piastres de subventions aux voies ferrées.....	\$4,000,000
	\$6,229,000

Voilà en gros, la dette flottante qui pèse à l'heure qu'il est sur la province. Ajoutée à la dette fondée cela fait :

Dette fondée.....	\$21,570,333
Dette flottante.....	6,229,000
	\$27,799,333

Après trois ans de règne libéral, nous voilà avec une dette d'environ \$27,799,333.

En 1886, d'après nos adversaires eux-mêmes, nous n'avions que la dette suivante :

Dette fondée.....	\$18,070,333
Dette flottante.....	3,788,434
	\$21,858,767

En trois ans, nos adversaires ont donc augmenté la dette provinciale de \$5,940,566 tout près de \$6,000,000.

Sans doute ce sont là des chiffres approximatifs. Mais nous affirmons qu'ils ne peuvent différer que très légèrement des chiffres officiels.

Dans quelques jours nous aurons les Comptes-Publics de 1889. De plus nos amis en Chambre demanderont certains états qui feront la lumière complète sur cet important sujet.

Et alors l'électorat se convaincra que les hommes néfastes qui dirigent la province, nous mènent par le désarroi financier, à la ruine de nos institutions.

Le Courrier du Canada.

Une lettre de M. Joly

L'hon. M. Joly vient d'adresser au Witness une lettre où il défend la loi des biens des Jésuites, et démontre que le nom du Pape devait être introduit dans cette loi si l'on voulait que le règlement fut final.

L'Electeur reproduit cette lettre, où nous lisons le passage suivant :

Personne n'aura l'injustice d'attribuer à l'hon. M. Mercier et au parti national la responsabilité de la rébellion du Nord-Ouest, mais, il se sont prévalus du dernier incident, l'exécution de Riel, pour arriver au pouvoir en encourageant une agitation dangereuse qui a naturellement conduit à la présente contre agitation.

L'Electeur s'abstient de commenter ce passage!

L'hon. M. Taillon

L'évènement du débat sur l'adresse a été le discours de M. Taillon, dit le Courrier du Canada.

L'hon. chef de l'opposition a prononcé une harangue d'une entraînante éloquence, et qui a produit sur la chambre une profonde impression.

C'est vraiment un des plus émouvants discours que nous ayons jamais entendus dans l'enceinte de l'Assemblée législative. M. Taillon a admirablement parlé; avec une élévation, une abondance, un bonheur d'expression, une chaleur de conviction et une noblesse d'accent auxquels des adversaires eux-mêmes ont été forcés de rendre hommage.

Il a repoussé énergiquement l'accusa-

tion d'avoir tendu la main aux Equal-Righters. Il a déclaré qu'entre le Witness et sa suite, et les conservateurs, il y a un abîme. Dans un magnifique mouvement oratoire, il a montré à la chambre les minorités catholiques et françaises des autres provinces, menacées par le fanatisme, et il a conjuré ses collègues d'écouter ces voix touchantes, de suivre les conseils de la sagesse et de prudence, et de ne pas nuire ici par des actes ou des paroles inconsidérées, à la cause de nos frères du Manitoba, de l'Ontario.

A certains moments, la parole de M. Taillon a vraiment plané au-dessus de la chambre et du débat. Tout le monde, adversaires comme amis, était suspendu à ses lèvres. Un silence de mort régnait dans la vaste enceinte, et la voix seule de l'orateur, sonore et vibrante, retentissait sous les voûtes de la salle des délibérations pendant qu'il développait ses idées sur la situation politique dans un langage admirable de clarté, de correction, de richesse et d'éclat.

DROTS SUR LE BOIS

M Nantel a proposé un amendement à l'Adresse, dont l'importance n'échappait à personne. On se rappelle qu'en 1888 le gouvernement voulant punir les marchands de bois et les tenir en échec, les menaça de leur faire payer \$5.00 par mille pour loyer de leurs limites ou concessions; plus tard il consentit à n'élever le prix de location que d'un dollar, c'est-à-dire à le porter de \$2.00 à 3.00.

En même temps les droits de coupe furent élevés d'un tiers et ce qui payait \$1.00 fut porté à \$1.33 par mille pieds de bois coupé.

Qu'arriva-t-il? Tout le petit commerce de bois (autre que le pin) fut frappé et dut pour résister, diminuer les salaires payés aux hommes de chantier. Mais ce qui est plus grave, le colon pour vendre son bois, dut payer beaucoup plus cher pour le droit de coupe, et le marchand de bois payant plus de droits au gouvernement dut rogner sur tout, pour réaliser son bénéfice.

En sorte que le petit marchand de bois diminue, dans bien des cas, le chiffre de ses affaires, et dans tous les cas, acheta à plus bas prix du colon, le bois qu'il possède sur ses lots. L'augmentation en définitive frappa sur le colon encore plus que sur le marchand de bois.

Sans doute, le grand marchand de bois de pin ne fut guère atteint, ses limites étant situées bien au delà des territoires en voie de colonisation; et ce bois augmentant de prix sur les grands marchés étrangers, ce commerce a pris un élan inouï jusqu'à ce jour.

Le gouvernement se vante en outre de ses surplus et à voir ses extravagances, on dirait qu'il ne sait que faire de ses trésors! Dans ce cas pourquoi ne diminuait-il pas les taxes qui pèsent lourdement sur le pauvre peuple de M. Mercier? Pourquoi surtout n'éleverait-il pas cette taxe additionnelle de 1888 qui entrave à la fois le petit commerce de bois et pèse lourdement sur le colon?

Voici l'amendement proposé :

Que dans ces circonstances, il serait désirable de réduire les droits sur la coupe des bois marchands à ce qu'ils étaient avant 1888, vu que l'expérience a démontré que cette augmentation de droits n'atteint pas seulement le grand marchand de bois, mais qu'elle atteint aussi le colon.

Cet amendement dit Le Canadien, si bien bien fait pour diminuer les charges du colon et donner l'essor au commerce, est repoussé par la même majorité.

La Pio des Basses Laurentides

IMPORTANTE DEPUTATION

Lundi dernier une délégation très importante composée de messieurs du clergé, de députés et de citoyens influents de cette ville et de la partie du District traversée par la ligne de la Cie des Basses Laurentides, s'est rendue à Ottawa auprès de l'hon. Sir Hector Langevin, pour appuyer les nombreuses requêtes demandant l'aide du gouvernement pour la continuation de cette voie ferrée jusqu'aux Trois-Rivières par le côté Ouest du St. Maurice.

Le dergé était représenté par M. le Chanoine F. X. Cloutier, curé des Trois-Rivières, le Rvd. M. Bellemare, curé de Shawenagis, le Rvd. M. P. Cloutier curé de St. Etienne, le Rvd. Mess. Grenier curé de St. Tit et le Rvd. M. Jannelle curé de St. Thèle.

La délégation des citoyens se composait de M. L. N. Duplessis, député de St. Maurice et J. Tourigny député de Nicolet; de M. T. E. Normand, maire des Trois-Rivières et de M. l'échevin Bournival; de M. P. N. Martel avocat de la Cie des Laurentides, de M. Uld. Brunel maire de St. Etienne, Arthur Rousseau maire de de Shawenagis, Desrosiers maire de Ste. Flore, J. Forman, gérant de la Compagnie de Paque de la Grand'Meres et les propriétaires du Trifluvien et du Journal des Trois-Rivières.

Sir Hector fit à la délégation un accueil excessivement cordial et après avoir pris connaissance de l'objet de la démarche et des arguments qui lui furent présentés par les chefs de la délégation, il voulut bien ménager une entrevue avec l'hon. Premier, Sir John A. McDonald, le ministre des chemins de fer, lui présenter lui-même les délégués et leur faciliter l'a-

vantage d'exposer au long le but de leur visite.

La délégation a été extrêmement flattée des attentions pleines de délicatesses et de courtoisie dont elle a été l'objet au cours de ses entrevues avec les deux hon. ministres et elle sont revenue tout à fait enchantée de son voyage.

ETUDES RELIGIEUSES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE DECEMBRE 1889.

- I. Nécrologie. Le P. Joseph de Bonniot.
- II. Possession et Hypnotisme, P. J. de Bonniot.
- III. Jules Barbey d'Aurevillij et sa critique (Première partie), P. Et. Cornut.
- IV. Les Miracles de l'Histoire sainte devant la critique, P. J. Brucker.
- V. Fleurs et couronne aux funérailles (Deuxième partie), P. J. Barnichon.
- VI. Paysage du Morbihan, P. V. Delaporte.
- VII. Bulletin théologique. Fondements théologiques du droit. L'autorité dogmatique du Syllabus. Théologie ascétique et mystique. Note sur une clause du décret relatif à l'âge de la première communion. Le pouvoir temporel des Papes, P. F. Desjardes.
- VIII. Bulletin scientifique. L'électricité à l'Exposition universelle, P. T. Pepin.
- IX. Mélanges. A propos d'un roman de la Revue des Deux Mondes, P. P. Brucker.
- X. Bibliographie.— XI. Tableau chronologique des principaux événements du mois, P. F. D.
- XII. Table du tome XLVIII.

RETAUX-BRAY, éditeur, Bonaparte, 82, Paris et chez tous les libraires catholiques.

Nouvelles Locales

Nous apprenons avec plaisir que la paroisse de St Maurice vient d'être à l'unanimité des conseillers municipaux hostiles aux licences, M. P. N. Désilets, J. Bellefeuille et E. Grondin. A la suite des faits regrettables qui ont eu lieu l'année dernière, c'est pour les amis du bon ordre, dans cette paroisse un succès qui mérite les plus chaleureuses félicitations.

Nous apprenons avec plaisir qu'à Ste Flore M. J. B. Lajoie a été élu conseiller par acclamation ainsi que M. E. Désilets aux Piles.

A St Anne M. P. A. Rousseau a été élu conseiller par 138 voix de majorité.

Prêtres, Orateurs, Chanteurs, et Acteurs trouvent que le Pectoral Cerise d'Ayer améliore et fortifie la voix.

La tempête de lundi a été très violente ici mais n'a causé aucun dommage. A St Hilaire près de Montréal le vent était d'une telle violence qu'il a renversé plusieurs wagons d'un convoi de chemin de fer.

M.M. Monplaisir du comté de Champlain et Boisvert du comté de Nicolet sont parties hier pour la capitale fédérale.

Il y a eu lundi dernier commencement d'incendie chez M. David Auger et M. Mcleod de cette ville.

Les qualités que possède la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang, la rendent inappréciable pour toutes les maladies de la peau.

LE PROGRES

Nous nous faisons un devoir de recommander à nos lecteurs l'importante maison de commerce tenue par M. L. T. Cormier.

Cette maison fondée il n'y a que quelques années s'est acquis une grande popularité qui va toujours en augmentant chaque année. M. Cormier avec son esprit d'entreprise qui le distingue et doté d'une grande énergie a réussi à force de travail et de persévérance à mettre son établissement sur un pied sinon supérieur du moins à l'égal de ceux des grands centres, en offrant les mêmes avantages que ceux-ci aux marchands la campagne. C'est un progrès réel qu'il nous fait plaisir de constater et de porter à la connaissance de nos lecteurs surtout de la classe agricole. A raison des temps durs que nous traversons on ne saurait trouver de meilleure occasion pour l'achat des provisions épiceries, liqueurs etc. etc. M. Cormier tout en faisant le commerce de gros, ne néglige aucunement le détail; la modicité de ses prix et la qualité des articles sont une garantie suffisante pour l'acheteur. Nous invitons nos lecteurs à lui faire une visite.

Tuyaux en fonte

(Du Hardware de Toronto)

MONTRÉAL, 26 DEC. Une compagnie s'est formée ici, avec son bureau principal aux Trois-Rivières, pour manufacturer sur une large échelle, les conduites d'eau et de gaz en fonte, et en général tous les articles de cette industrie. On espère être en pleine opération de bonne heure au printemps, vu que les bâties sont à peu près terminées. Cette compagnie est associée à la Cie Générale des conduites d'eau, de Liège, Belgique, l'une des plus considérables d'Europe, dans cette ligne d'affaires. Les officiers élus de

la Compagnie Canadienne, sont MM. Shwob, vice-consul de France, Montréal, Président; E. Samuel de Toronto, Vice-Président; C. H. A. Grant, Secrétaire-Trésorier; Ludovic de la Vallée Poussin, I. C., Gérant.

Se rapportant à ce que ci-dessus nous apprenons, après information prises, que la compagnie dont il est question fera affaire sous le nom de "Compagnie Canadienne des conduites d'eau" dans le but de manufacturer, dans la ligne ci-dessus mentionnée, surtout les petits tuyaux, savoir : jusqu'à six pouces, comprenant les tuyaux de 2, 2 1/2, 3 et 3 1/2 pouces. Ces dimensions n'ont pas encore été manufacturées en Canada et l'opinion paraît régner que, vu l'augmentation de prix du fer malléable, les tuyaux de ces dimensions peuvent être employés avec avantage en fonte qui pour divers objets, est préférable au fer malléable.

Le gérant de la compagnie est un ingénieur civil d'un grand mérite et un homme foncièrement pratique. Il a donné une grande attention à la fabrication de ces tuyaux en Europe, et aussi à la construction d'appareils à gaz et à eau.

Il est entendu que ces tuyaux seront fondus d'après les méthodes les plus perfectionnées, bien finis et capables de supporter la pression requise sans charroyer trop de fer.

Les promoteurs de l'entreprise espèrent que leur établissement sera en opération de bonne heure au printemps et livrera de dix à vingt tonnes par jour. La Compagnie est associée à des amis de Belgique intéressés aussi dans cette entreprise et elle jouira du bénéfice de leur expérience.

Trois-Rivières est regardée comme un excellent endroit pour la manufacture. Elle a deux chemins de fer, de bonnes communications par eau et de plus des londeries sont en opération à cet endroit que l'on s'attend à voir exploitées sur une bien plus large échelle à une date peu éloignée.

Il est agréable de voir que pendant que nos voisins de Montréal cherchent à nous discréditer à cause de nos futurs abattements, Toronto nous rend justice et fait des éloges de nos entreprises et de notre ville.

CALENDRIERS DE 1890.

Les calendriers des diocèses des Trois-Rivières et de Nicolet pour l'année 1890, approuvés respectivement par N.N. SS. Ladèche et Gravel, sont maintenant en vente chez M. E. S. de Carufel, libraire, No. 48, rue du Platon, Trois-Rivières.

AVIS AUX MÈRES—Le SIROP CALMANT DE MME WISSELOW devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amoindrit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez "Le sirop calmant de Mme Wisselow" et ne prenez aucune autre préparation.

Grande avantage

ENCORE UNE REDUCTION

— AU —

MAGASIN DE NOUVEAUTES

M. GARNAEU

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ALEXANDRE En face du Bureau de Poste. TROIS-RIVIERES.

On vend déjà les marchandises au prix coûtant, mais dans le but d'écouler plus rapidement le stock, on accordera sur tous les achats de marchandises faites au magasin, d'ici au 1er Mars,

UNE REDUCTION DE 10 POUR CENT !!

Profitez de l'avantage, allez acheter au magasin de

M. GARNEAU

Et vous recevrez une remise de DIX POUR CENT sur le montant de tout achat que vous pourrez faire. Trois-Rivières, 9 Janvier 1890.

JAMES & FURNESS

Marchands de Produits de

TOUTE ESPECE

VENDEURS A COMMISSION

Assortiment complet de Lard Salé (Moss), Porc fumé, Jambons, Saucis, Bœufs, Fruits secs, Fromage, Œufs, Honblon, Grain.

Foin Presse en Ballot

— ET —

Toute espèce de produits

Volailles et gibier suivant la saison. On fait des avances sur consignation. On sollicite des consignations de toute sorte de produits.

72, RUE COLBORNE.

TORONTO, ONTARIO. 28 août 1889.

PHARMACIE



HOERNER

PHARMACIE HOERNER

La plus jolie du Canada au MAGASIN BLANC

No. 6, DES FORGES

(Porte voisine de MM. Jos. Godin & Fils)

21 année de pratique, établie à Trois-Rivières depuis 18 ans.

SUCCESSION DE

FEU H. G. FEARON

A vendre ou à louer.

10. La maison de briques, à deux étages, avec bonnes mansardes, située aux Nos. 26 et 28 rue Badaux, Trois-Rivières, en face de la place du marché aux denrées, occupée aujourd'hui, comme restaurant par dame veuve Adolphe Cadorette. Le bas de cette maison contient un beau magasin, et le haut, un vaste logement; à l'arrière est une grande cour, avec écurie et dépendances. Cette maison serait très avantageuse pour un épicer, un marchand de fleurs, de fruits, de herbes faites ou maison de pension, toutes choses à la demande et à la portée des agriculteurs et commerçants qui fréquentent nos marchés.

20. Cette belle résidence de briques avec soubassement et mansardes françaises, située au No. 69 rue Ste Julie, Trois-Rivières, occupée, comme résidence privée, par John Bourgeois, Ecuyer, arpenteur et ingénieur. Cette maison, avec allonge et belle cuisine à l'arrière, pourvue de toutes les améliorations modernes, tel que closets, bains, etc. avec joli jardin et vaste cour, écuries, hangars, remises et autres dépendances, située auprès du couvent des Dames de la Providence, du collège, et à quelques pas de la Cathédrale, offre de grands avantages pour une famille désirant le confort et la tranquillité. Avec cette maison, sont aussi à vendre le petit cottage voisin, No. 65 rue Ste Julie, et le vaste terrain à l'arrière.

Terr. es. factes — possession au 1er mai prochain (1890).

S'adresser à

L. H. A. GENEST

et

NAPOLÉON GÉLINAS,

Exécuteurs testaments.

Trois-Rivières, 24 Décembre, 1889.



ON RECEVRA à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au sousigné, avec la souscription "Sommission pour le bureau de poste, No. de St-Hyacinthe, P. Q." jusqu'à Vendredi, le 31 janvier 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, No. de St-Hyacinthe.

On pourra voir les devis au département des travaux publics, Ottawa, ainsi qu'au bureau de M. J. O. Dion, agent général à St-Hyacinthe, à partir de Vendredi, le 10 janvier 1890. L'un ne sera en considération que les soumissions faites sur les imprimés fournis et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de Banque accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat après notification on s'il ne l'exécute pas intégralement; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOBEIL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 9 Janvier 1890



LA CORPORATION

DE LA

Cité des Trois-Rivières.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le document ci-dessous est une vraie copie d'un règlement qui a été lu à une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, vendredi, le troisième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-dix et sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir :

Son Honneur le Maire T. E. Normand, Ecuyer, Messieurs les Echevins J. S. Bellefeuille, T. Bourinval, L. Brunelle, R. S. Cooke, Z. Gauthier, Frs. Gélinas, Alex. Houlstouin, Chs. Pagé, D. Ricard, Ant. St. Pierre et P. B. Vanasse.

AVIS PUBLIC est de plus donné qu'en conformité aux dispositions de la section 65 de l'acte de la Législature de Québec 38 Vict. Chap. 76 le dit projet de règlement sera pris en considération par le dit Conseil de la Cité des Trois-Rivières, mardi, le vingt-et-unième jour de Janvier courant, et que lundi le vingtième jour de Janvier courant, à dix heures du matin dans la Salle du Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, en cette Cité, une assemblée des électeurs municipaux qualifiés à voter aux termes du dit Acte 38 Vict. Chap. 76 sera tenue afin de prendre en considération le dit règlement ou l'approuver ou le désapprouver, auquel un poll sera ouvert pour prendre les votes.

tes des dits électeurs pour ou contre le dit règlement, si tel poll est là et alors demandé. CHAPITRE 39

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à octroyer à Mr. Eugène Prosper Bender, pour l'établissement d'abattoirs dans les limites de cette Cité, une étendue de terrain de cent arpents en superficie, aussi à accorder au dit Eugène Prosper Bender une exemption de taxes municipales pendant quatre-vingt-dix-neuf années sur les dits abattoirs.

Attendu que le dit Eugène Prosper Bender serait disposé de venir établir en cette Cité un abattoir moyennant l'octroi d'une certaine étendue de terrain et une exemption de taxes pour un certain nombre d'années.

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt de la population de cette Cité de favoriser l'introduction de cette nouvelle industrie et l'établissement du dit abattoir en cette dite Cité, ce qui accroîtrait la valeur de la propriété foncière, donnerait de l'emploi à beaucoup de personnes et par ces faits augmenterait les revenus de la Corporation.

Et attendu que pour assurer l'établissement du dit abattoir dans les limites de la dite Cité, et sa construction et sa mise en opération immédiate il est avantageux d'octroyer au dit Eugène Prosper Bender une étendue de terrain de cent arpents en superficie et aussi de lui accorder une exemption de taxes municipales sur le dit abattoir, qu'il soit donc ordonné et nous le dit Conseil ordonnons et statuons, comme suit, savoir :

Sec. 1.—Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour et au nom de la Corporation de la dite Cité octroyera et remettra aux conditions et à l'époque ci-après établies, à Eugène Prosper Bender sous forme d'aide ou bonus une étendue de terrain de cent arpents en superficie à être prise dans la Commune de la dite Cité des Trois-Rivières, à l'endroit choisi par le dit Eugène Prosper Bender, et le dit Conseil accordera de plus au dit Eugène Prosper Bender, pendant l'espace de quatre-vingt-dix-neuf années consécutives qui commenceront à courir le premier de Juillet de l'année courante (1890) une exemption de taxes et cotisations municipales (Taux de l'Eau exceptés) payables à la dite Corporation sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés et affectés spécialement et uniquement aux fins du dit abattoir et aussi sur les bureaux de l'établissement et ce aux conditions suivantes, savoir :

10.—Mr. Eugène Prosper Bender devra construire et installer sur le dit terrain de la Commune en cette Cité, les bâtisses, machineries et outillage nécessaires au fonctionnement du dit abattoir et ces bâtisses, machineries et outillage devront avoir une valeur d'au moins cent mille piastres.

20.—Le dit abattoir devra être construit et mis en opération d'hui à la fin de Décembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix, et continuer ses opérations, pendant quatre-vingt-dix-neuf années consécutives et chaque année une moyenne de cent personnes devront être employées journalièrement (Fêtes et Dimanches exceptés) et les rôles de paire du dit abattoir pourront être examinés en aucun temps par toute personne nommée par le Conseil à cet effet, afin de vérifier et constater le nombre de personnes employées dans le dit abattoir.

Sec. 2.—Dans le cas où les dites bâtisses ou aucune partie d'icelles, l'outillage, ou aucune partie d'icelui, seraient détruits ou endommagés d'une manière considérable par le feu durant l'espace des dites quatre-vingt-dix-neuf années, le dit Eugène Prosper Bender devra les faire reconstruire ou réparer aussitôt, et les remettre dans le même état qu'ils étaient avant l'incendie, et à défaut par le dit Eugène Prosper Bender de rétablir ou réparer les dites bâtisses et outillage dans un espace de temps n'excédant pas vingt-quatre mois de la date de l'incendie la Corporation de la dite Cité des Trois-Rivières reprendra la possession du terrain ainsi concédé.

Sec. 3.—Le dit Eugène Prosper Bender aura le droit de transférer l'octroi et le privilège ci-dessus mentionnés à toute personne ou compagnie qui se conformeront aux conditions ci-dessus établies.

Sec. 4.—Le présent règlement sera publié suivant la loi pour l'information des électeurs qualifiés de la dite Cité, savoir : aux portes de l'Eglise Cathédrale, de l'Eglise Paroissiale catholique romaine, de l'Eglise St. Jacques, de l'Eglise St. André, de la Chapelle Méthodiste, au bureau de poste, à l'Hôtel-de-Ville, aux Marchés-aux-denrées et au Marché-à-foin, avec un avis du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, certifiant que c'est une vraie copie d'un règlement qui sera pris en considération par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières mardi le vingt-et-unième jour de Janvier courant, et que lundi le vingtième jour de Janvier courant à dix heures du matin, dans la Salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville, une assemblée des électeurs municipaux qualifiés à voter à telle assemblée aux termes de la 38 Vict., Chap. 76 sera tenue afin de prendre en considération le dit règlement et de l'approuver ou le désapprouver, auquel un poll sera ouvert pour prendre les votes des dits électeurs pour ou contre le dit règlement, si tel poll est là et alors demandé.

T. E. NORMAND, Maire.

Certifié, L. T. DESAULNIERS, Sec.-Trés. du Conseil.

HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 7 Janvier 1890.

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de J. C. ROUSSEAU,

Marchand de Trois-Rivières, Failli.

Les soussignés vendront par encan au magasin de J. C. ROUSSEAU, en la Cité de Trois-Rivières, lundi le 20 janvier 1890 à onze heures, les immeubles suivants, appartenant au sus-nommé savoir :

10. Un emplacement situé en la Cité de Trois-Rivières, portant le No. 770 du cadastre, avec bâtisses dont un magasin logement et autres.

20. Un emplacement situé en la dite Cité de Trois-Rivières, portant le No. 1649 du cadastre avec bâtisses.

30. Un lot vacant situé en la dite Cité portant le No. 1444 du cadastre.

40. Un lot vacant situé en la dite Cité portant le No. 1450 du dit cadastre.

KENT & TURCOTTE, Curateurs.

JOHN RYAN, Entrepreneur.

Province de Québec

Municipalité du Comté de Maskinongé.

AVIS PUBLIC est par les présents donné par le soussigné Ambroise Tétreault Secrétaire-Trésorier du Conseil municipal du Comté de Maskinongé—

Que les terres ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique, en la ville de Louiseville au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil municipal, du Comté de Maskinongé, mercredi le cinquième jour de mars prochain (1890), à dix heures de l'avant-midi, pour les taxes et charges ci-dessus mentionnées dues à la municipalité de la paroisse de St. Didace; à moins que les dites sommes ne soient payées avec les frais avant la vente savoir :

10. Une terre située en la paroisse de St. Didace dans le cinquième rang de Lanauddière, de deux arpents de large, sur vingt arpents de profondeur, et étant le numéro cent soixante huit (168) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la dite paroisse de St. Didace, avec les bâtisses qui peuvent s'y trouver appartenant à Magloire Lebeau.

Montant dû \$3.80

20. Une autre terre située en la dite paroisse de St. Didace, dans la Concession du Ruisseau Mandeville, de deux arpents de long sur trente-quatre arpents de profondeur, étant le numéro sept-cent-dix-sept (No. 717) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la dite paroisse, avec les bâtisses qui peuvent s'y trouver, appartenant à Alexis Froppier.

Montant dû \$2.58

30. Une autre terre située dans la paroisse de St. Didace, étant le numéro quatre (No. 4) du Canton de Peterborough, sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la dite paroisse de St. Didace—de cent cinq acres en superficie, avec les bâtisses qui y sont érigées, appartenant à Godfroid Robert, père; à distraire du dit terrain un lopin de terre de huit acres en superficie, appartenant à Godfroid Robert fils; et à la charge de payer à la Couronne, ce qui peut lui être dû sur la dite terre.

Montant dû \$8.55

40. Une autre terre située en la paroisse de St. Didace, dans la Concession Victoria, étant le numéro six-cent-cinquante-trois (653) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels, de la dite paroisse, de la contenance de quatre-vingt-dix arpents en superficie, avec les bâtisses qui pourraient s'y trouver, appartenant aux représentants de Benjamin Brisson.

Montant dû \$5.56

Fait à Louiseville ce deuxième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-dix.

AMBROISE TETREAULT,

Secrétaire-Trésorier.

LES AMERS INDIGENES!

Le plus économique en même temps que le plus efficace tonique stomacal et digestif.

LES AMERS INDIGENES doivent leur popularité aux plus importantes qualités que peut avoir une préparation médicamenteuse: efficacité toujours certaine, l'absence de tout principe dangereux, et la modicité du prix.

LES AMERS INDIGENES sont une combinaison préparée dans des proportions rigoureuses, d'un grand nombre de racines et d'épices les plus précieuses par leurs vertus médicinales: toniques, stomacales, digestives et purgatives.

M. L. LACHANCE, Propriétaire, 1538 et 1540 RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Agent, R. W. WILLIAMS, Pharmacie des Trois-Rivières, coins des Rues Notre-Dame et du Platon.

S. LACHANCE,

PROPRIETAIRE,

1538 et 1540 RUE STE-CATHERINE,

MONTREAL.

Agent, R. W. WILLIAMS, Pharmacie des Trois-Rivières, coins des Rues Notre-Dame et du Platon.

CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières fera application à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender la charte de la Cité et les actes qui l'amendent dans les parties qui ont rapport aux élections municipales, à la collection des taxes, à la concession de terrain dans la Commune et pour d'autres fins.

L. T. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier, Corp.

Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 30 Oct. 1889.

BRANDY

Pour usage général, mais surtout pour cas de maladie, employez le meilleur BISQUIT DUBOUCHE & CIE GOGNAC

En vente chez tous les épiciers et marchands de vin 8 juillet 1889.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la Corporation de la ville de Louiseville, dans le comté de Maskinongé, dans le district des Trois-Rivières, s'adressera à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une charte spéciale, par un statut de la législature.

Louiseville, 2 décembre 1889. AMBROISE TETREAULT, Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la ville de Louiseville.

Grand assortiment de PARFUMS, SAVONS, BROSSES, Ect.

CHEAP FOR CASH

NOUVEAUTES EN CADEAUX.

Ayant acheté un grand assortiment d'articles de fantaisie Etc., pour Cadeaux pour les fêtes, je suis décidé de les

VENDRE A TRES BAS PRIX

Notre assortiment est des meilleurs et inclut des ARTICLES DE LUXE. Nous nous faisons un plaisir de faire voir notre marchandise et on espère que tous ceux qui désirent se procurer des CADEAUX PRESENTABLES nous feront une visite avant d'acheter ailleurs. On est convaincu qu'on peut plaire au plus difficile.

Pharmacie des Trois-Rivières

Coin des Rues NOTRE-DAME ET DU PLATON

R. W. WILLIAMS, Chimiste.

N. B.—Ne pas oublier que le Sirop Saint Cyr, est le Roi des Remèdes pour Toux, Rhumes, etc.

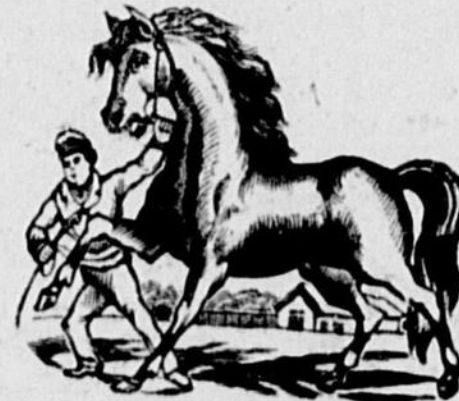
Trois-Rivières, 5 Décembre 1889.

GRAND AVANTAGE

OFFERT A TROIS-RIVIERES.

M. J. P. RACICOT, demeurant au numéro 1434 Rue Notre-Dame, Montreal, a décidé de venir passer tous les JEUDIS au No. 25 RUE DU PLATON. C'est là qu'on devra se rendre en foule pour se procurer ses célèbres remèdes sauvages dont il est le seul inventeur sachant qu'en usant bien ils guérissent radicalement la Dyspepsie, Maladie de Foie Mal de Rognons, Constipation, Jaunisse, Névralgie, Rhumatisme, Boutons, Plaies de toutes sortes, Rift, Asthme, Bronchites, Catarrhe, Faiblesse, Mal de Matrice, B an Mal Maladies Nerveuses, Emblanations quelconque, Mal de Yeux et d'Oreille, Crachement de sang, Chancres, Panaris, Migraine, Diarrhées, Choléra, Maladies Vénériennes, en un mot toutes les maladies dont est frappée l'humanité souffrante. Dites vous-le, les uns aux autres M. Racicot, sera ici tous les jeudis de sept heures le matin jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi au No. 25 Rue du Platon.

P. S.—Ne pas oublier que ce Monsieur a un spécifique, pour le ver solitaire, qui chasse ce monstre en 3 heures.



Poudre Engraisive et Nourrissante

CHEVAUX, BETES A CORNES, COCHONS ET MOUTONS.

Les succès étonnants qu'a obtenus la POUDRE ENGRAISSIVE ET NOURRISSANTE, démontrent clairement jusqu'où peut atteindre l'énergie, le zèle et la persévérance, accompagnés d'une honnête réclame. La Poudre Engraisive, par exemple, est devenue si populaire qu'elle a mainte-nant la palme sur toute autre préparation, offerte sur le marché, pour engraisser les chevaux et bét à cornes, etc.

La Compagnie est parvenue à fabriquer une nourriture pour les animaux, tels que: chevaux, bét à cornes, moutons, volailles, cochons, etc., qui par son usage, est appelée à soulager et guérir des milliers d'animaux souffrants, et à devenir un grand succès commercial pour les cultivateurs entrepreneurs. Tous les jours, non seulement des centaines de sacs, mais des charges de chars sont distribués aux Etats-Unis et par tout le Canada, et elle est regardée par le public en général et par des centaines de médecins vétérinaires, comme la nourriture la plus saine, la plus sûre et la plus efficace dans tous les cas de maladie qui les préviennent guérir.

La Poudre Engraisive et Nourrissante est la meilleure nourriture qui ait jamais été découverte pour la maladie des Rognons, des intestins du Foe, Constipation et des Engorgements des Testes. En soumettant les organes à une saine et vigoureuse action, elle facilite leur habitude, à rejeter toutes les matières impures. Elle régularise le flux de la Bile. La Poudre Engraisive, est gué le manque d'appétit, la Goutte, la Diabète, l'Inflammation des Intestins, détrit la vermine, tels que vers, cliques, etc.

La Poudre Engraisive est purement végétale, ne contient aucune composition malsaine, elle n'est composée que de grains, racines, écorces et graines les mieux choisies.

Dès le premier sac, le cheval prend une nouvelle attitude de force et d'agilité, qui oblige le maître à lui réclamer un tiers de plus que sa valeur d'avant le traitement, ses chairs sont plus fermes, ses nerfs prennent une nouvelle vigueur, c'est un secret qui, depuis 1845, les Vétérinaires des Etats-Unis ont voulu garder seulement que pour les gens qui leur payaient de grosses sommes, mais qui aujourd'hui est à la portée de tous les gens qui aiment la santé de leurs animaux.

En vente chez tous les Marchands. Demandez la votre fournisseur et il vous la procurera. Dépôt principal, Cie Poudre Engraisive et Nourrissante.

VILLE MAISONNEUVE, MONTREAL.



LOTERIE Nationale de Colonisation. Nomenclature des Lots. 1 Immense de \$5,000.00, 10 de \$2,000.00, 40 de \$1,000.00, 100 de \$500.00, 200 de \$200.00, 400 de \$100.00, 1000 de \$50.00, 2307 lots valant \$500,000.00. \$100 LE BILLET. Les déjeunés de billets seront reçus jusqu'à MIDI, le jour du tirage. Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE, BUREAU: 10, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL, Canada.

LA CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES. AVIS PUBLIC. Est par le présent donné qu'il a été préparé une liste des électeurs de cette Cité qualifiés à voter à une assemblée générale des dits électeurs, afin d'approuver ou de désapprouver le règlement suivant, savoir: " Chapitre 39, règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à octroyer à M. Eugène Prosper Bender, pour l'établissement d'abattoirs dans les limites de cette Cité, une étendue de terrain de cent arpents en superficie; aussi à accorder au dit Eugène Prosper Bender une exemption de taxes municipales pendant quatre-vingt-dix-neuf années sur les dits abattoirs. " Laquelle assemblée se se tiendra dans la Salle du Conseil, en l'Hôtel-de-Ville, Lundi le vingtième jour de janvier courant, à dix heures de l'avant-midi. Tout électeur qui aura à se plaindre de la dite liste, devra d'hui à lundi, le troisième jour de janvier courant inclusivement, produire sa plainte par écrit contre la dite liste entre les mains du Secrétaire-Trésorier soussigné, à son bureau, en l'Hôtel-de-Ville. L. T. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier, HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 7 Janvier 1890. Musique à bon marché. Il Corricolo galop 10, Chat quadrille 10, Rat quadrille et 1000 autres morceaux à 10. Musique nouvelles.—Postillon d'amour 1 cts, En pleine classe 15, Ermine 15, Massotte 15 M. ches des Pompiers 25 Tambour battant 25, marches de troubadours 25, Les adieux du Soldat 30, Eglantine 30, l'Ecume de mer valse brillante exécutée par les meilleurs auteurs, seulement 75 cts. Clés C. LABARRE.

Feuilleton du JOURNAL.

LES JUMELLES AFRICAINES

Description exacte du centre de l'Afrique.

Ayant terminé ses dernières dispositions, il manifesta un dernier et suprême désir, c'est qu'on ne lui parlât plus que des miséricordes infinies de Jésus-Christ, et que, jusqu'à son dernier soupir, on lui suggérât des sentiments de contrition, de confiance, de résignation, en approchant sovent de ses lèvres le crucifix et l'image de la très-sainte Vierge que Gaston lui avait donnés.

Le retard occasionné par les derniers devoirs à rendre au malheureux Ali, ne fut pas sans avantage pour la caravane. Selon son habitude, Olombo était constamment à la piste de toutes les nouvelles qui couraient le pays par rapport aux contrées à traverser.

J'ai entendu dire, lui dit-il, que sur les confins du Jorriba, vers le pays des Iba dans et des Eghas d'Abecutta, il y a des bruits de guerre. Toi qui connais les secrets d'Etat, qu'en dis-tu?

La sorcière haussa les épaules et répondit qu'elle ne savait rien, puis se répandit en paroles qui n'avaient aucun sens.

En parlant ainsi, le rusé mandingue mit dans la main de la femme trois pièces et fit résonner les autres qu'il tenait dans sa poche.

—Non, répondit la sorcière, il est ici pour acheter tous les fusils, toute la poudre de guerre, toutes les pierres à feu que nous pourrions lui vendre; et cela, parce que les blancs qui commandent à Lagos (elle voulait dire les Anglais), et qui ont leurs barques sur lagrande eau, en face du Dahomey, n'y laissent plus entrer ces marchandises. J'ai conseillé à notre roi de défendre absolument cette vente; autrement, les Jorribais désarmés seraient bientôt la proie du serpent de Agbomé (Agbomé est la résidence du roi du Dahomey) qui nous dévorera, comme il dévore maintenant les Ibadans et les Eghas.

Olombo, en reconnaissance de si précieuses nouvelles, laissa tomber dans la main de la vieille une poignée, de livres sterling, et ajouta:

—Mais, s'il en est ainsi, le roi de Dahomey donnera la chasse à tous les Anglais qui passeront sur les frontières de son royaume.

—Faites vite, répondit mystérieusement la sorcière; si vous devez passer par le Dahomey, faites vite.

—A-t-il donc déjà déclaré la guerre aux blancs de Lagos?

—Faites vite, répéta l'horrible vieille. Je ne puis vous en dire davantage, parce que le roi Gréré sait que, seule à Jorriba, je connais son secret: il m'a envoyé son jévoan pour me parler (c'était le messager venu à la cour de Catunga), et m'enverrait bientôt un assassin pour me poignarder, s'il avait que j'ai découvert son secret. Faites vite, et cela suffira.

Il n'y eut pas moyen de lui arracher une autre parole.

Cette conversation rapportée aux Vernet leur parut grave, et ils crurent devoir s'en préoccuper. Ils tirèrent conseil, et leur première résolution fut qu'il y aurait témérité à songer seulement à se diriger sur Abecutta. Il ne restait donc d'autre voie à prendre que de se jeter à travers le Dahomey, et ce seul nom faisait dresser les cheveux sur la tête. Il n'y avait pas, du reste, à délibérer sur le pour ou le contre. Il était impossible qu'une

caravane de plus de soixante personnes, blancs et noirs, passant pour de riches trafiquants, n'attirât pas les amazones du Dohomey, véritables tigresses à figure humaine. Tomber entre leurs mains, et être mis en pièces, était tout un: il valait donc mieux traiter ouvertement avec la bête royale, et en venir à composition. On ajoutait que le roi Gréré n'avait, du reste, pas encore rompu ouvertement avec les Anglais gouvernant à Lagos, et nul n'ignorait que, lorsqu'il promettait assistance à un étranger, en lui envoyant son bâton, il gardait scrupuleusement sa foi, et aucune surprise n'était à craindre dans son royaume.

Olombo fut donc chargé de négocier avec l'envoyé du roi du Dahomey qui se trouvait à la cour de Catunga, et de lui présenter la supplique des Européens et de Mohammed; ils demandaient la faveur de traverser le Dohomey, de la frontière du Jorriba jusqu'au port de Widah, où des navires européens pourraient recueillir la caravane, et la transporter à Lagos. En d'autres temps, le moins que cette négociation eût duré, eût été quarante jours ou environ. Mais l'ambassadeur n'était rien moins que le jévoan de Widah en personne, c'est-à-dire l'homme le plus important du royaume; le bâton du roi arriva en moins d'une semaine. C'était prodigieux. Avec le bâton, Gréré envoyait aux voyageurs la permission de traverser toute les villes du royaume du Dahomey; la caravane serait sous la protection royale, et vivrait aux frais du peuple, jusqu'à Widah, où le roi lui permettrait de s'embarquer. Tant de faveur de la part du monstre donnait autant de soupçons que de confiance. Mais que faire? Le sultan de Rabba rendait impossible la route du Niger; la guerre rendait celle d'Abecutta inaccessible; on accepta donc la faveur royale, quoique en tremblant. Un second message fut expédié à Lagos pour donner avis de la résolution prise: on sut depuis, qu'il n'y était pas arrivé, il avait été assassiné par les brigands qui couraient le pays.

Les voyageurs quittèrent Catunga pour se rendre à Agbomé, capitale du Dahomey, après avoir passé dix jours là, où ils croyaient ne devoir demeurer qu'une journée. Les jumelles se disaient l'une à l'autre en tremblant:

—Voici la tempête qui nous assaille, alors que nous touchons au port.

DANS LA GUEULE DU LOUP.

Les frontières du Jorriba et du Dahomey se touchent et sont mal délimitées; elles se confondent souvent dans de vastes plaines très-fertiles, mais dépeuprées de toute espèce de culture. Ça et là des ruines et des ossements amoncelés rappellent le sort cruel des tribus, qui les habitaient autrefois, avant que le royaume du Dahomey ne s'agrandit par leur malheur. Une vaste zone absolument dépeuplée, fréquentée en liberté par les bêtes féroces, entoure le repaire de la plus terrible de toutes, qui est le roi de ce pays; sans guide, il serait impossible au voyageur de s'y tracer un chemin. Heureusement, notre caravane avait Olombo, qui dans sa carrière de trafiquant et de négrier, n'avait que trop connu le Dahomey, et même, après être entré au service des Vernet et avait conservé des relations, grâce à l'immense commerce d'huile de palme que ce royaume fait avec Lagos et toute la côte des esclaves.

Da reste, même sans son secours, il n'y eût pas eu à craindre de sortir du bon chemin. L'ambassadeur du roi du Dahomey à la cour de Catunga accompagnait la caravane, et il n'était pas fâché lui-même de voyager avec les blancs, et sous la protection des quarante soldats de Mohammed. Avant-il terminé sa négociation ou bien était-ce l'ordre de son souverain qui le forçait à venir avec les étrangers jusqu'à la résidence royale? Nul n'aurait pu le deviner. Il est certain, en tout cas, que nul ne pouvait être plus utile que lui aux Européens, parce que, comme jévoan ou gouverneur de Widah, sur le bord de la mer, il avait chaque jour à traiter avec les blancs, et était au courant de la politique du royaume. Olombo le connaissait de longue date; il avait vu que le jévoan de Widah était le plus méchant nègre, en même temps que le plus malin qui fût sous le soleil; mais il avait cela de bon, qu'en sachant le prendre, et en lui offrant de l'or, on en faisait ce qu'on voulait; il devenait doux comme un agneau, pourvu qu'il se trouvât à bonne distance de son inexorable souverain.

(A continuer)



ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à vendredi le 20 Décembre et, chain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription: "Soumission pour Travaux de St. Laurent," pour la construction d'une allonge à la Jetée de St. Laurent, de l'Orléans, Québec d'après les plans et devis, que l'on pourra voir sur demande, chez M. Lapointe, maître de poste, à St. Laurent, et au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumissions.

Par orare, A. GOBEL, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 20 Novembre 1889.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

D'AYER (Ayer's Hair Vigor)

est le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou défrisés, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur chatoyante ou noir foncé, ainsi qu'on le desire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blancs ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chute des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et oisive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, LA VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BUCHER écrit de Kirby, O., 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencent à tomber, et dans un court espace de temps je devais presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier hiver fût fini, les cheveux avaient repoussé, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du McArthur (Ohio) Esquiver, dit: "LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en fais une expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIN, le chef de la célèbre "Famille Fairbain," Vocaliste Ecos, écrit de London, Miss, 6 Février, 1889: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse. C'est chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrit de New York, No. 28, Christiana, Miss, 14 Avril, 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircit sans avec une rapidité prodigieuse. L'usage de LA VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, contiennent une apparence de jeunesse. C'est chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉ PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes.

Dr A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE, 24 Rue Des Forges TROIS-RIVIERES. (Vis-à-vis le Marché). — SPÉCIALITÉ: — POSE DES DENTS ARTIFICIELLES. PLOMBAGE DE TOUTE SORTE. EXTRACTION DES DENTS OU RACINES. 25 cts. Extraction des dents sans douleur au moyen du Gaz hilarant au bureau ou à domicile (sur demande). CHLOROFORME ETHER. Conditions les plus avantageuses. 25 - décembre 1889

Nos Prix en Gros

Sujets aux fluctuations du Marché

Table listing various goods and their prices in dollars and cents, including flour, oil, and other commodities.

Province de Québec, District des Trois-Rivières. Cour Supérieure. Dans l'affaire de JOSEPH LABONTE, de Louiseville, ISSOLVABLE. AVIS est par le présent donné que le TRENZIEME jour de Décembre courant, au vertu d'une ordonnance de l'Hon. J. B. Bourgeois, juge de cette cour, j'ai été nommé curateur aux biens du dit insolvable. Les réclamations doivent être déposées en mon bureau à Louiseville, sous un mois. THEOPHILE LAPRENIERE, Curateur. Louiseville, 18 Déc. 1889.

NOEL ! NOEL ! NOEL !

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Advertisement for jewelry and watches. Features a large illustration of a watch with a decorative case. Text includes: "A VENDRE AU PRIX COURANT", "15,000 de Bijouteries, \$15,000", "Argenteries et articles argentés au prix courant. Articles en jet et autres du même genre à très bon marché. Montres et bijoux réparés par des ouvriers habiles. Gravure sur or et argent article dorés ou argentés sur ordre. Un escompte libéral est accordé au Clergé, aux Collèges et Couvents. C'est maintenant le temps d'acheter, on vend actuellement à sacrifice pour réduire l'immense stock de l'établissement. On se fait un plaisir de montrer tout l'assortiment et favoriser le choix des acheteurs. LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS P M CONNER Importateur de Montres, Horloges, etc., etc. No. 30 rue du Prince, en face de son ancien magasin. 20 Décembre 1889

IMPRIMERIE DU JOURNAL

40 COIN DES RUE St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissaires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc.

Blanc desomption, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire, Pour les avocats

Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, Pour les Notaires.

Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Marché, Banx à l'étranger. Toute commande par écrit sera exécutée sans délai.

Journal des Trois-Rivières. Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS, Propriétaires-Editeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les Jours et Jours de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do \$1.00 Pour les Etats-Unis..... \$2.00 Un an, Edition HEBDOMADAIRE do \$1.00 Six mois do do \$0.50 INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a.

LES ANNONCES. Les annonces sont tolérées sur TOUT BREVET, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... \$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.05 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Les avis de mariages, naissances et décès seront continués à raison de 25 centus. Les nécrologies seront chargées au taux des annonces. Toute correspondance doit être munie d'un nom responsable.